

COMMUNE DE VAUCHELLES

EXT

DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

République française

SEANCE DU 14 juin 2018

| Nombre de membres                      |                  |                                   |
|----------------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal : | En<br>exercice : | Qui ont<br>pris part<br>au vote : |
| 11                                     | 11               | 10                                |

**Date de la convocation :**

Le 08 juin 2018

**Date d'affichage :**

Le 08 juin 2018

N°14-06-2018-02

**Objet de la délibération :**Déclaration Préalable de travaux  
d'édification de clôture et de toiture

L'an deux mille dix-huit et le quatorze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FETRE, Maire.

**Etaient présents :** Mrs Daniel FETRE, Mickaël TUILEVATAU, Stéphane DAVEZIES et Jean-Marie DUCHEMIN.

Mmes Michèle MARTY, Nicole GERARD, Céline DAUTREMONT, Virginie SENENTE et Pascale KALETA.

**Pouvoir :** Mr Enguerrand CARON à Mr Mickaël TUILEVATAU.

**Absent :** Stéphane CONRAD.

Mme Céline DAUTREMONT a été élue secrétaire de séance.

VU l'ordonnance n°2005-1527 du 08 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil Municipal en date du 13 septembre 2012 approuvant le PLU,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de conserver l'unicité des règles d'urbanisme à l'échelle du village,

CONSIDERANT que la mise en place de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures est l'un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif,

CONSIDERANT la volonté communale de permettre l'application des règles contenues aux articles 11 du règlement du PLU, règles fixant les caractéristiques des clôtures à l'intérieur des zones définies au PLU approuvé,

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Le 18/06/2018



DEC

-de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture :  
Dans les zones Ua, Ub et 1AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé et  
reportées au plan joint

### RAPPELLE

- que Mr le Maire pourra se prononcer sur toute demande de déclaration de clôture conformément aux termes de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme,
- que le périmètre de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme,
- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois,
- qu'une copie de la présente délibération sera adressée à la sous-préfecture de Compiègne,

\*\*\*\*\*

VU l'ordonnance n°2005-1527 du 08 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil Municipal en date du 13 septembre 2012 approuvant le PLU,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de veiller au bon état des façades des constructions et de faire respecter les obligations qualitatives en vigueur,

CONSIDERANT que la mise en place de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement est l'un des moyens mis à disposition des communes pour parvenir à cet objectif,

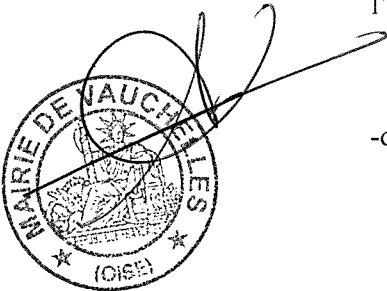
CONSIDERANT la volonté communale de permettre l'application des règles contenues aux articles 11 du règlement du PLU, règles fixant les caractéristiques des clôtures à l'intérieur des zones définies au PLU approuvé,

Le Maire,  
**Daniel FETRE**

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

### DECIDE

- de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement :  
Dans les zones Ua, Ub et 1AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé et  
reportées au plan joint



Envoyé en préfecture le 18/06/2018

Reçu en préfecture le 18/06/2018

Affiché le

**SLO**

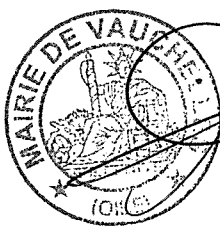
ID : 060-216006486-20180614-14\_06\_2018\_02-DE

**RAPP**

- que Mr le Maire pourra se prononcer sur toute demande de ravalement conformément aux termes de l'article R.421-17-1 du Code de l'Urbanisme,
- que le périmètre de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme,
- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois,
- qu'une copie de la présente délibération sera adressée à la sous-préfecture de Compiègne,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,  
**Daniel FETRE**



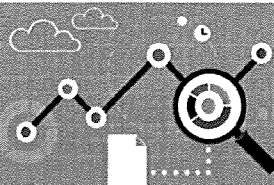
Envoyé en préfecture le 18/06/2018

Reçu en préfecture le 18/06/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 060-216006486-20180614-14\_06\_2018\_02-DE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUCHELLES

Utilisateur : FETRE Daniel

### Paramètre de la transaction :

|                                        |                                                    |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Type de transaction:                   | Transmission d'actes                               |
| Nature de l'acte:                      | Délibérations                                      |
| Numéro de l'acte:                      | 14_06_2018_02                                      |
| Date de la décision:                   | 2018-06-14 00:00:00+02                             |
| Objet:                                 | dp de travaux édification de clôture et de toiture |
| Documents papiers complémentaires:     | NON                                                |
| Classification matières/sous-matières: | 8.4 - Aménagement du territoire                    |
| Identifiant unique:                    | 060-216006486-20180614-14_06_2018_02-DE            |
| URL d'archivage:                       | Non définie                                        |
| Notification:                          | Non notifiée                                       |

### Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier                                                 | Type de fichier | Taille du fichier |
|---------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| nom de métier:                                          |                 |                   |
| 060-216006486-20180614-14_06_2018_02-DE-1-1_0.xml       | text/xml        | 880               |
| nom de original:                                        |                 |                   |
| 14_06_2018_02_dp.pdf                                    | application/pdf | 310361            |
| nom de métier:                                          |                 |                   |
| 99_DE-060-216006486-20180614-14_06_2018_02-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 310361            |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                       | Message                            |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 18 juin 2018 à 11h06min30s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 18 juin 2018 à 11h06min34s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 18 juin 2018 à 11h06min47s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 18 juin 2018 à 11h07min29s | Reçu par le MI le 2018-06-18       |

